



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 29 septembre 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, M. Phillippe LANCIA

Absents excusés :

M. Thierry MESNIL

M. Daniel KOCH ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU

Mme Denise SIMONNOT ayant donné pouvoir à M. Philippe LANCIA

Mme Céline ABED-MARCILLET ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER

M. Francis GATEAU

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

1. Colis de Noël 2025
2. Bourse au permis 2026
3. Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 23 juin 2025.

Délibération n°2025/0004
Mise en place de deux bourses au permis

La commune de LADOIX-SERRIGNY a mis en place, depuis 2016, le dispositif BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE.

Cette bourse est allouée à un candidat de la Commune pour financer en partie son permis de conduire (800 € pour une bourse).

En contrepartie, le jeune âgé de 18 à 25 ans s'engage à participer à la vie de sa commune, au travers d'une activité à caractère social ou communal, pour une durée de 80 heures.

Une charte est signée avec l'auto-école choisie par le candidat boursier, la somme de 800 € est versée (après les heures effectuées par le candidat) directement à l'auto-école.

Le conseil d'administration **ACCEPTE** de reconduire ce dispositif afin de l'inscrire au budget 2026 et inscrit 2 bourses pour l'année 2026.

Questions diverses

2025

M. le Président rappelle que le montant des colis pour l'année 2025, sans les vins, avait été fixé comme suit :

- Personnes seules : 30 €
- Couples : 45 €
- Ehpad : 20 €

La réunion portant sur le choix des produits est fixée au lundi 20 octobre 2025 à 18 h 30.

2 Appel à solidarité pour les incendies de l'Aude

Au cours de l'été, la commune a reçu de la part de l'AMF (Association des Maires des France) un appel à solidarité pour les incendies de l'Aude.

Une réflexion s'engage sur cet appel et, à l'unanimité des membres présents, aucune aide ne sera versée au département de l'Aude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 07.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.



Le Président,
Jérôme FOL.

